



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code des marchés publics

Question écrite n° 39989

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le relèvement du seuil prévu par l'article 321 du code des marchés publics. Un relèvement du seuil de l'article 321 du code des marchés publics fixé à 300 000 F TTC serait en effet une modification concrète et favorable aux plus petites structures qui ne sont pas organisées pour répondre aux marchés négociés et aux appels d'offres ou qui soumissionnent de façon épisodique. Inchangé depuis le décret n° 90-553 du 3 juillet 1990, le seuil pourrait être relevé, sachant que son passage à 500 000 F TTC par an et par entreprise serait indiqué. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui faire savoir quelle suite il entend faire à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39989

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 255